



L'Echo de Minversheim

Bulletin d'information de la commune

N°92- Février 2019 –

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2019

Approbation des comptes administratifs 2018

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------|----------------|----------------|
| RECETTES | 712 665,72 € | 139 563,92 € |
| DEPENSES | 250 959,75 € | 191 349,14 € |
| EXCEDENT/DEFICIT | 461 705,97 € | -51 785,22 € |
| EXCEDENT GLOBAL | 409 920,75 € | |

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

| | FONCTIONNEMENT |
|----------|----------------|
| RECETTES | 57 531,95 € |
| DEPENSES | 57 626,47 € |
| DEFICIT | -94,52 € |

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018

- **Budget Principal de la Commune :**

Constatant le déficit d'investissement de 51 785,22€, l'excédent de fonctionnement de 461 705,97 € et statuant sur les restes à réaliser (dépenses 73 550 €, recettes 7 826 €)

les résultats sont affectés comme suit :

- Investissement : 117 509,22 € aux excédents de fonctionnement capitalisés
- Fonctionnement : 344 196,75 € à l'excédent de fonctionnement reporté

- **Budget Annexe du Restaurant Scolaire**

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

94,52 € au déficit de fonctionnement reporté

Comptes de gestion 2018 de la Commune et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire » pour l'exercice 2018, présentés par le Trésorier –Comptable de TRUCHTERSHEIM,

- constate la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- déclare que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire », dressés pour l'exercice 2018 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Participation aux charges de fonctionnement du restaurant scolaire par les communes adhérentes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le décompte des frais 2018 relatifs aux dépenses de fonctionnement afférentes au restaurant scolaire pour la période de janvier 2018 à décembre 2018;
- précise que le montant total des charges est réparti entre les communes au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2018, soit 53,33% pour Alteckendorf, 24,44% pour Ettendorf et 22,23% pour Minversheim.

Le reliquat des participations des communes s'élève à 1 982,41 €, déduction faite des avances versées en 2018:

- la commune d'Alteckendorf est redevable de 1 540,54 € (585,52 € pour le restaurant scolaire, 955,03 € pour la commune) ;
- la commune d'Ettendorf dispose d'un solde de 117,58 € (un avoir de 697,48 € pour le restaurant scolaire et un dû de 579,89 € pour la commune) ;
- la commune de Minversheim est redevable de 559,45 € (206,47 € pour le restaurant scolaire et 352,97€ pour la commune).

Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Restaurant Scolaire

| | |
|------------------------------|----------|
| Dépenses de Fonctionnement : | 61 000€ |
| Recettes de Fonctionnement : | 61 000 € |

Travaux salle polyvalente : avenants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conclure les avenants suivants :

- Lot 7 Peinture : avenant de l'entreprise TUGEND d'un montant de 1 490,00 € HT pour des travaux supplémentaires de rattrapage des niveaux dans la cuisine, de divers raccords d'enduit dans la grande salle, la cuisine et les toilettes du sous-sol, ainsi que de peintures sur boiseries.
- Lot 4 Serrurerie : avenant de l'entreprise EB SERRURERIE d'un montant de 460,00 € HT pour des travaux supplémentaires de pose d'un potelet empêchant le stationnement devant l'élévateur (sur recommandation du bureau de contrôle) et le rallongement du garde- corps.

Salle polyvalente : acquisition d'un lave-mains

Le bureau de contrôle DEKRA nous a recommandé l'installation d'un lave-mains dans les toilettes PMR de la salle polyvalente. Nous avons donc retenu l'entreprise Dollinger sise à Berstheim pour la fourniture et la pose de ce lave-mains d'une valeur de 600 € HT.

Mise à disposition du personnel communal au profit de l' Association Foncière de Minversheim

Pour des raisons de simplifications administratives et pour faciliter la mise en place du prélèvement à la source, la commune a accepté la demande formulée par l' Association Foncière de mettre à sa disposition la secrétaire de mairie pour assurer les fonctions de secrétariat de l'Association Foncière. Une convention de mise à disposition a été rédigée.

Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un agent technique de Minversheim

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Mme Kandel de 14.07/35èmes à 15.07/35èmes à compter du 1^{er} mars 2019 en raison de la modification de l'organisation interne suite au départ à la retraite de l'ATSEM.

Entretien des végétaux, des massifs et entrées de village : saison 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de confier :

- à « Jardins GOTTRI Rémy », 16 rue des Haies à Berstheim :
 - o la taille des rosiers, haies, arbustes et arbres d'ornement du village pour un montant de 3 906 € HT
 - o la taille des cotoneasters aux abords des terrains de basket et de tennis pour un montant de 2 380 € HT
 - o L'élagage de 17 arbres de la commune pour un montant de 2 982 € HT
- à « Entraide Emploi », 1 rue de Steinbourg à Monswiller : les travaux d'entretien des entrées du village et le désherbage des massifs pour un montant de 3 250 € nets

ATIP : approbation de la convention relative à la mission Autorisations et Droits des Sols (ADS)

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), chargée de l'instruction de nos dossiers d'urbanisme, utilise un Système d'Information Géographique (SIG) propre qui lui permet de mettre directement à jour les données existantes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la mission ADS proposée par l' ATIP (mise à disposition de l'outil informatique de consultation , formation des utilisateurs, veille juridique..) pour un montant de 100 € HT pour l'année 2019.

Approbation de la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn déterminant les modalités de gestion des établissements scolaires suite au transfert de cette compétence au profit de la CCPZ en date du 01/01/2019. Cette convention permet aux élus de garder des pouvoirs de décision au niveau local.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions suivantes :

- 32,50€/enfant participant à la classe de découverte organisée du 3 au 7 juin 2019 à Muckenbach, soit un total de 390 €
- 500 € à l'Antenne CARITAS de Hochfelden
- 68 € à l'Association « Une Rose, Un Espoir » pour la lutte contre le cancer

Chasse : approbation d'une nouvelle candidature

Suite au dépôt de candidature par l'Association de Chasse du Koppenberg et Environs et de l'avis favorable de la Commission Communale de la Chasse réunie le 18 février 2019, le Conseil Municipal donne son agrément à la candidature de M. Mathieu GARNIER domicilié à Minversheim.

Divers

Etat Civil



Le 9 février 2019 est née : **Inès ROECKEL**, fille de Philippe ROECKEL et Ouided BOUKHERIS, au 3 Rue de la Pluie

Le 21 février 2019 est né : **Léo DREZEN**, fils d'Erwann DREZEN et Fanny RUBERT, au 35 rue de l' Arc-en-Ciel

Nous saluons avec joie l'arrivée de ces citoyens et félicitons leurs parents !

Mme Marie Joséphine RAMBICUR, née DERSE, âgée de 90 ans est décédée le 14 février 2019.



La commune adresse ses sincères condoléances à la famille

Nouveaux arrivants

M. Erwann DREZEN et Mme Fanny RUBERT et leur fils **Kelyan**, au 35 rue de l' Arc-en-Ciel

M. et Mme Brice JUNG et leur fille **Apolline**, au 12 rue de l'Arc-en-Ciel

M. Thomas OBER et Mme Anne- Laure MAHLER, au 30 rue de l' Arc-en-Ciel

M. Anthony SCHIFFMACHER et Mme Bénédicte PFIRSCH et leur fils **Gaspard**, au 15 rue de l'Arc-en-Ciel

Qu' ils soient les bienvenus dans notre commune !



A vos agendas!

Concert de Printemps de l'Entente Musicale Double M.

Venez nombreux partager un moment convivial au rythme de la musique tzigane le dimanche 7 avril 2019 à partir de 16h à la salle polyvalente !



Remise de médailles pour nos pompiers

Le 19 décembre 2018, Marine Garnier s'est vue remettre la médaille de Bronze lors de la cérémonie organisée par le SDIS à Diemeringen.

M. Damien KUHN, quant à lui, a reçu la médaille d'Argent.

Félicitations et merci pour leur engagement au sein de notre Corps de Sapeurs- Pompiers volontaires.

Sortie organisée par l' ASCLM

La sortie annuelle organisée par l'ASCLM pour les enfants du village âgés de 3 à 10 ans a eu lieu le samedi 19 janvier 2019.

35 enfants encadrés par 7 bénévoles de l'ASCLM ont répondu favorablement à l'invitation.

Au programme de cette après- midi récréative : La Java (trampoline, parcours et jeux pour enfants) et goûter. Ce fut une belle après- midi riche en rires et en cris d'excitation !



Nouvelle présidente pour le Club de l'Amitié

Le mercredi 13 février 2019, le Club de l'Amitié a élu sa présidente : bienvenue à Mme Jeannine GRASS dans ses nouvelles fonctions.

Le comité est composé par ailleurs de Mme Marlène Riehl, Vice –Présidente, Mme Marie-Madeleine Clauss, trésorière et Mme Marie-Thérèse Kapps, secrétaire. Le club se réunit tous les 2èmes mercredis du mois pour des après- midi récréatives et invite toutes les personnes retraitées à les rejoindre.

Relevé topographique en cours sur notre commune

Le cabinet de géomètre-expert Lambert de Brumath est actuellement mandaté par Strasbourg Electricité Réseaux pour faire un relevé topographique complet de la voirie et des réseaux de notre commune.

Visio-contact avec la CAF à la Maison du Pays de la Zorn

La Maison du Pays de la Zorn offre la possibilité de s'entretenir à distance avec un conseiller de la CAF **tous les vendredis de 8h30 à 12h.**

Pour cela, il vous suffit de prendre RDV 48 heures avant au 08.88.91.98.56. Pensez à vous munir le jour du RDV de votre numéro d'allocataire, d'une pièce d'identité et des pièces en lien avec le motif de votre demande.

Information de l'Agence Régionale de Santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargée d'organiser la permanence des soins ambulatoires en région Grand Est. Des dispositions spécifiques sont prévues sur le secteur de garde de Hochfelden

Pour notre commune, concrètement cela signifie que tous les soirs de minuit jusqu'à 8h du matin (y compris le week-end et les jours fériés), les habitants qui nécessiteront des soins non programmés seront pris en charge par le SAMU Centre 15 et transportés si nécessaire vers le service des urgences adéquat.

Enquête sur les déplacements des Bas-Rhinois

Dans le cadre de leurs missions, l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'Etat ont décidé de réaliser entre le 26 février et le 25 mai 2019, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du Bas-Rhin.

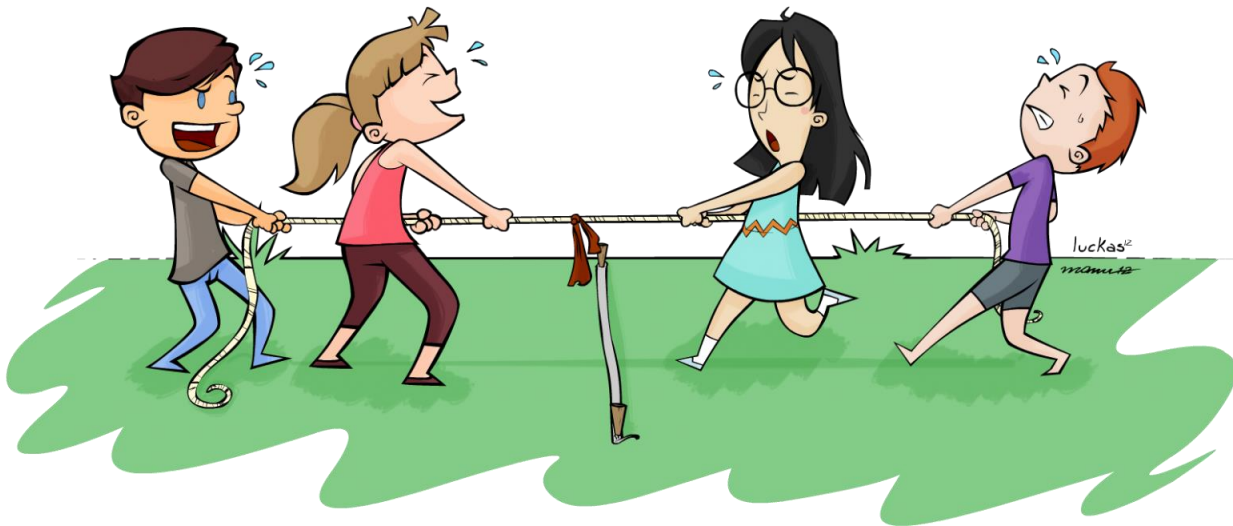
Le pilotage de la démarche est assuré par l'ADEUS et la réalisation de l'enquête a été confiée à la société ALYCE. L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacement des habitants pour mieux organiser les systèmes de transports.

Les ménages sollicités pour répondre à l'enquête (près de 5 000) seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits des individus concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société ALYCE les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un RDV, lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête.

Pour plus d'information et en cas de besoin vous pouvez joindre le centre d'appels de l'enquête mis en place par la société ALYCE : 03 62 02 75 00

Jeux Intervillages 2019

L'édition 2019 des Jeux Intervillages se déroulera à Wingersheim, le 30 juin 2019. Nous recherchons donc des volontaires pour composer l'équipe qui portera les couleurs de notre commune lors de cette journée sportive. L'équipe doit être composée de 6 personnes entre 15 et 25 ans, 6 adultes de + de 25 ans et d'une mascotte !
Pour tous renseignements ou inscriptions, merci de bien vouloir contacter l'Adjoint au Maire Franck LANG au 06.85.58.20.42



Rappel aux jeunes âgés de 16 ans

Recensement obligatoire en Mairie dès l'âge de 16 ans.

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «mes démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL

DEFENSE.GOV.FR

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>



Permanences :

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 17h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompiers : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09